

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
13986

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Acquisition d'un terrain pour l'implantation de la future unité des Sapeurs
Forestiers à Aubagne.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'unité des forestiers sapeurs d'Aubagne est actuellement logée dans des locaux loués par le Département, situés chemin des Aubes à Aubagne. Ces locaux sont insuffisants en termes de superficie. De plus, ils nécessiteraient des aménagements afin de les rendre plus fonctionnels.

La collectivité a décidé de remédier à cette situation. La possibilité d'acquérir les actuels locaux et un terrain mitoyen supplémentaire, avait également été envisagée mais n'a pu aboutir.

Parallèlement, les recherches de sites se sont poursuivies. Peu d'offres adaptées nous sont parvenues.

Dernièrement, la commune d'Aubagne, contactée à ce sujet, a proposé un terrain situé avenue du 21 août 1944, d'une superficie de 8000 m² environ à détacher de parcelles cadastrées section AV n°151 et n°421, dont la contenance totale est de 17 457 m².

Les services du Domaine saisis, ont fixé la valeur vénale de ce terrain de 8000 m² à 1 600 000 €

Cette proposition constituant une opportunité pour le Département, il est proposé d'approuver l'acquisition de ce terrain après division parcellaire au prix du Domaine majoré de frais notariés et d'autoriser la signature des actes correspondants.

Telles sont les décisions qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après :

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

